



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COGECO expose sa stratégie radio devant le CRTC : Information locale, soutien à l'industrie radiophonique et diversité

Montréal, le 28 septembre 2010 – Dans le cadre de l'acquisition des stations de radio de Corus Entertainment inc. au Québec, COGECO (TSX : CGO) expose, lors d'audiences publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui se tiennent aujourd'hui et demain à Montréal, les grandes lignes de sa stratégie radio.

Cette stratégie, centrée sur les contenus locaux, assure la relance et la pérennité des stations régionales acquises, aux prises avec d'importantes difficultés financières, permettant ainsi la survie d'une source d'information pertinente partout au Québec. Cette stratégie vise aussi le rétablissement d'un équilibre concurrentiel dans le secteur de la radio commerciale de langue française au Québec. Afin d'y parvenir, COGECO demande au CRTC de lui consentir une exception à la politique de propriété commune, mise en place en 1998, dans le marché francophone de Montréal, afin de pouvoir y détenir trois stations de radio FM et une station de radio AM de langue française plutôt que deux stations FM et deux stations AM.

Une demande d'exception justifiée

La politique de propriété commune du CRTC stipule qu'un groupe peut détenir un maximum de deux stations FM et deux stations AM par langue. Cependant, l'objectif de la politique de propriété commune était de s'assurer qu'un groupe puisse exploiter deux stations parlées et deux stations musicales par langue.

Ainsi, si la transaction est acceptée telle quelle et que le CRTC accorde l'exception à COGECO, l'objectif de la politique serait respecté avec deux stations parlées (CKAC et le 98,5 FM) et deux stations musicales (Rythme FM et CKOI).

Une information accessible partout au Québec

Les projets de COGECO relativement à l'information s'appuient sur sa volonté de tirer profit des activités d'information rattachées à l'antenne CHMP-FM (le 98,5) pour soutenir notamment la relance de l'information dans les régions de Gatineau, Sherbrooke et Trois-Rivières. S'ajoute à ce rayonnement de CHMP-FM, la création de Cogeco Nouvelles, une nouvelle agence coopérative à laquelle toutes les stations du groupe COGECO, ainsi que les stations indépendantes et les stations communautaires partout au Québec, seront appelées à contribuer alors qu'en retour, elles pourront y sélectionner gratuitement les nouvelles les plus pertinentes pour leurs auditoires respectifs et produire leurs propres bulletins de nouvelles localement. La mise sur pied de cette agence entraînera d'ailleurs une création nette d'emplois au sein du groupe COGECO.

Un déséquilibre concurrentiel évident

Pour COGECO, il existe un profond déséquilibre concurrentiel dans le paysage radiophonique québécois. L'emprise d'Astral dans la plupart des marchés au Québec, une situation qui n'a pas de comparable dans le reste du Canada, entrave significativement le développement de stations de radio commerciale par d'autres groupes partout au Québec et limite inévitablement la marge de manœuvre des annonceurs, qu'ils soient locaux ou nationaux.



Ce déséquilibre est accentué par un phénomène unique dans le marché bilingue de Montréal, où l'on assiste à un important transfert d'heures d'écoute des auditeurs francophones vers les radios musicales anglophones, la très grande majorité étant dirigée vers les deux stations détenues par Astral.

Le déséquilibre concurrentiel réduit considérablement les ressources financières disponibles pour soutenir l'ensemble des stations francophones. Ce fait s'avère particulièrement en région, où la plupart des stations n'arrivent pas à dégager les revenus nécessaires qui leur permettraient d'assurer non seulement leur survie, mais favoriseraient également leur croissance.

Des appuis nombreux et importants

Plusieurs groupes, organismes, annonceurs et individus ont tenu à soutenir la proposition de COGECO. Près de 140 lettres de soutien ont été transmises au CRTC au soutien de cette proposition. Ces appuis ont reconnu que le défi que représentent le financement d'une acquisition de cette envergure, l'intégration des stations acquises et la relance de trois stations de radio à prédominance verbale en région, peut et doit être relevé par un groupe québécois ayant les qualifications, l'expérience et les ressources humaines et financières nécessaires.

Parmi ces appuis, on retrouve la Fédération des chambres de commerce du Québec, l'Union des artistes, la Fédération nationale des communications (CSN), la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, plusieurs élus municipaux dont le maire de Montréal, Gérald Tremblay et celui de Québec, Régis Labeaume, et la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec et l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), pour ne nommer que ceux-ci.

Une proposition simple et avantageuse

La proposition de COGECO reflète un certain nombre de constats incontournables. Porteuse pour l'avenir de la radio commerciale d'expression française au Québec, elle représente une solution d'ensemble, une solution d'avenir et une solution durable pour rétablir la santé de la radio locale, assurer la relance d'une information complémentaire et accessible partout ainsi que pour donner accès à des ressources suffisantes permettant de desservir adéquatement l'ensemble du territoire québécois.

De plus, COGECO est la seule entreprise francophone ayant l'expérience requise pour exploiter sainement et de manière durable les stations de radio de Corus afin d'offrir une voix alternative et de qualité, face à un joueur qui domine non seulement la plupart des marchés géographiques concernés par cette transaction, mais aussi l'ensemble du paysage radiophonique québécois.

En résumé, COGECO propose :

1. de créer une nouvelle source d'information crédible et complémentaire par la mise sur pied de Cogeco Nouvelles, dont les contenus seront offerts sans frais aux stations indépendantes et communautaires qui voudront y coopérer partout au Québec;
2. d'utiliser en partie les ressources et l'expertise des stations de radio à être acquises à Montréal, pour soutenir la radio en région;
3. de redonner aux stations en région la possibilité d'offrir une programmation locale pertinente et de qualité, diffusée aux heures de grande écoute;
4. de permettre une concurrence plus équilibrée et durable en radio au Québec ;
5. de verser une contribution exceptionnelle de 9 %, de la valeur de la transaction, ou 7,2 millions \$, à plusieurs parties prenantes du système de la radio au Québec.



À PROPOS DE COGECO INC.

COGECO est une entreprise de télécommunications diversifiée. Par sa filiale Cogeco Câble, COGECO fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique ainsi que IHV et de Téléphonie au moyen de ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande. De plus, Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale des services de réseautage de données, des applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences, d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation ainsi que d'autres fonctions de communication évoluées. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite les stations de radio RYTHME FM à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Sherbrooke, de même que le FM 93 à Québec. Les actions subalternes à droit de vote de COGECO sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

- 30 -

Information: Catherine Pleau
Conseillère, Communications d'entreprise
514-764-4762